2021

Rapport Annuel

ABERGEMENT-DE-VAREY • AMBÉRIEU-EN-BUGEY • AMBRONAY • AMBUTRIX • CHÂTEAU-GAILLARD • DOUVRES • ST DENIS-EN-BUGEY • ST RAMBERT-EN-BUGEY • TORCIEU •

STEASA

SYNDICAT DU TRAITEMENT DES EAUX D'AMBERIEU ET DE SON AGGLOMERATION

Systèmes d'assainissement des filtres plantés de roseaux de l'Abergement de Varey Bourg, Dalivoy et Salaport

Conformément aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015

Sommaire

1. Le territoire 2

2. L'Abergement – Bourg 3
2.1. Un peu d'histoire 4
2.2. Les caractéristiques principales du système 4
2.3. Le fonctionnement du réseau 4
2.4. Les déversoirs d'orage 4
2.5. Les postes de relevages 5
2.6. Les incidents remarquables sur le réseau 5
2.7. Contrôles de branchements 5
2.8. Urbanisme – PFAC 5
2.9. Le fonctionnement de la station d'épuration de l'Abergement - Bourg 5
2.10. Les sous-produits d'assainissement 6
2.11. La consommation électrique 6
2.12. La maintenance, suivi et réparation 7
2.13. Les coûts de fonctionnement 8
2.14. Faits marquants et projets d'améliorations 8
2.15. Conclusion 8

3. Dalivoy 9
3.1. Un peu d'histoire 10
3.2. Les caractéristiques principales du système 10
3.3. Le fonctionnement du réseau 10
3.4. Les déversoirs d'orage 10
3.5. Le poste de relevage 11
3.6. Les incidents remarquables sur le réseau 11
3.7. Contrôles de branchements 11
3.8. Urbanisme – PFAC 11
3.9. Le fonctionnement de la station d'épuration de Dalivoy 11
3.10. Les sous-produits d'assainissement 12
3.11. La consommation électrique 12
3.12. La maintenance, suivi et réparation 12
3.13. Les coûts de fonctionnement 14
3.14. Faits marquants et projets d'améliorations 14
3.15. Conclusion 14

4. Salaport 15
4.1. Un peu d'histoire 16
4.2. Les caractéristiques principales du système 16
4.3. Le fonctionnement du réseau 16
4.4. Les déversoirs d'orage 16
4.5. Les incidents remarquables sur le réseau 16
4.6. Contrôles de branchements 16
4.7. Urbanisme – PFAC 16
4.8. Le fonctionnement de la station de Salaport 17
4.9. Les sous-produits d'assainissement 17
4.10. La consommation électrique 18
4.11. La maintenance, suivi et réparation 18
4.12. Les coûts de fonctionnement 19
4.13. Faits marquants et projets d'améliorations 19
4.14. Conclusion 19

1. Le territoire

Le Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et de son Agglomération (STEASA) est un Établissement Public à Caractère Intercommunal (EPCI) à compétence unique regroupant 9 Communes dont celle de l'Abergement de Varey.

La commune comporte 3 stations à filtres plantés de roseaux.

- **Situation géographique des stations d'épuration de l'Abergement de Varey Bourg, Dalivoy et Salaport -Côte Savin**

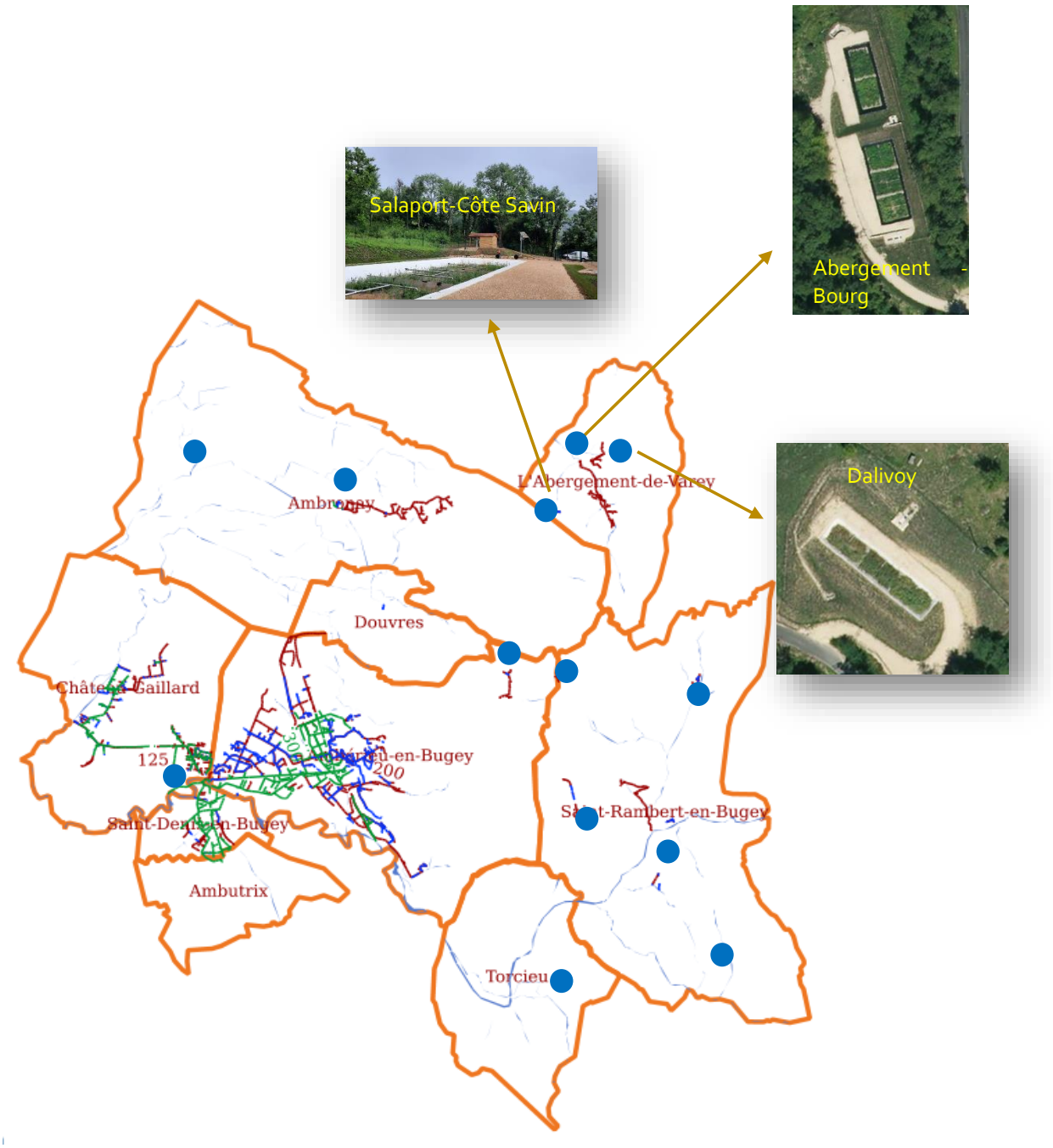

2. L'Abergement – Bourg

2.1. Un peu d'histoire

La station de l'Abergement Bourg, collecte les eaux usées des habitations du bourg de l'Abergement de Varey.

C'est une station de type filtres planté de roseaux, elle a été réceptionnée le 02/12/2013.

Le village est équipé d'un réseau séparatif qui collecte les habitations. Ces effluents étaient préalablement rejetés dans l'Oiselon.

Le système d'assainissement dispose désormais d'une conduite de transfert et d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux à deux étages dont le schéma est présenté ci-contre.

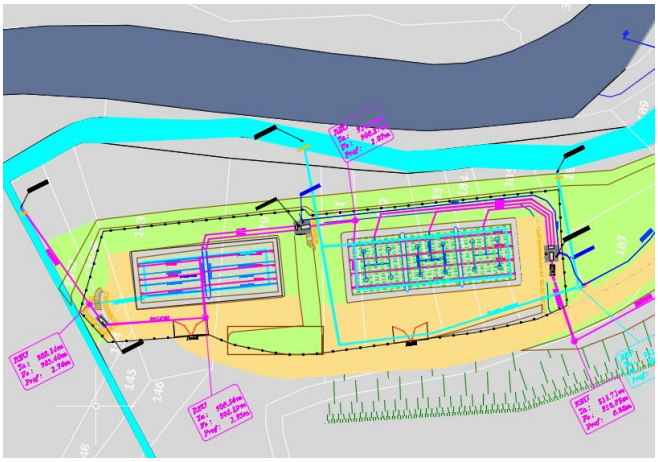

Depuis sa création, le réseau n'a pas évolué si ce n'est que des branchements de particuliers qui se sont ajoutés au fur et à mesure de quelques constructions nouvelles ou rénovations

2.2. Les caractéristiques principales du système

Données théoriques de la station de l'Abergement - Bourg:

DÉNOMINATION	CHIFFRES
Date de mise en service	02/12/2013
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux à 2 étages
Capacité nominale	268 EH
Débit de référence	40,2 m3/j
DBO5 théorique	16,08 kg/j
Milieu récepteur	Ruisseau de l'Oiselon
Respect de la réglementation en 2020	OUI

Le milieu récepteur superficiel des eaux traitées par la station d'épuration est le ruisseau de l'Oiselon. Il s'agit d'un affluent de la rivière de l'Ain.

2.3. Le fonctionnement du réseau

- **Le réseau en quelques chiffres**

Le réseau d'assainissement de la station l'Abergement Bourg, c'est :

- **3.252 km** de réseaux séparatif
- **0 km** de réseaux unitaires
- **2** postes de relevages
- **96** abonnés

- **Les rejets industriels**

Aucun industriel n'est actuellement raccordé sur ce réseau.

2.4. Les déversoirs d'orage

Il n'y a pas de déversoir d'orage sur ce bassin.

2.5. Les postes de relevages

Il y a deux postes de relevage sur le bassin de l'Abergement- Bourg qui permettent d'acheminer les eaux usées du bourg du village jusqu'à la station.

PR-ABV-01

PR-ABV-02

Chaque poste est équipé de deux pompes

2.6. Les incidents remarquables sur le réseau

Un éboulement important à contraint le STEASA à mettre en œuvre un système d'enrochement au début de l'année 2021.

2.7. Contrôles de branchements

En 2021, le STEASA n'a réalisé aucun contrôle de branchement sur ce système d'assainissement dans le cadre de vente ou de contrôle inopiné.

2.8. Urbanisme – PFAC

- **Urbanisme**

En 2021, le STEASA, a traité 2 permis de construire sur l'Abergement - Bourg

- **PFAC**

En 2021, le STEASA a établi deux PFAC sur l'Abergement - Bourg.

2.9. Le fonctionnement de la station d'épuration de l'Abergement - Bourg

- **Les Volumes en entrée de station**

	Nombre de bâchées	Volume de chaque bâchée	Volume traité (en m³)
Premier étage	2813	4 m³	**11 252**
Deuxième étage	1679		**6716**

Capacité nominale de la station en kg/j de DBO_5	Capacité correspondante en équivalents habitants (EH)	Nombre minimal de contrôles	Remarques
12< et ≤ 30	200< et ≤ 500*	**1 tous les 2 ans**	Seules les STEP nouvelles, réhabilitées ou déjà équipées font l'objet d'un bilan 24h.

- **Performances et rendements**

La règlementation impose un bilan 24h tous les deux ans.

Le bilan 24 heures a été réalisé, du 20 au 21 juillet 2020 par l'entreprise Réalités Environnement. Il est présenté dans le rapport annuel 2020.
La conformité réglementaire est obtenue en 2020. Un nouveau bilan 24h sera réalisé au cours de l'année 2022.

Le fonctionnement de la station d'épuration et les caractéristiques des rejets respectent la règlementation du 21/07/2015.

2.10. Les sous-produits d'assainissement

L'entreprise BIAJOUX, titulaire du marché « Curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement du STEASA » réalise les dépotages liquides à la Station d'épuration des Blanchettes à Château-Gaillard. Les déchets solides sont évacués sur un site de traitement à Mâcon.

Étant donné qu'aucun dispositif de dégrilleur automatique n'est présent sur la station, il n'est pas possible de comptabiliser les quantités de déchets solides produites.

Dans une installation de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, l'évacuation des boues est à réaliser tous les 10 à 15 ans. L'installation l'Abergement de Varey Chef-Lieu ayant été réalisée fin 2013, aucune évacuation des boues n'a encore eu lieu.

2.11. La consommation électrique

- **La station**

La station ne dispose pas de compteur électrique car les ouvrages ne nécessitent pas d'électricité pour leur fonctionnement.

- **Les postes de relevage**

		Temps de fonctionnement		
Nom du poste	Consommation EDF	Pompe 1	Pompe 2	Total HT
PR-ABV-01	371 kW/h	145.23 h	133.17 h	239,88 €
PR-ABV-02	3906 kW/h	621.12 h	355.11 h	869,45 €
TOTAL				1109,33 €

2.12. La maintenance, suivi et réparation

- **Le suivi de l'exploitation**

Postes de relevages

Un technicien du STEASA passe une fois par semaine vérifier le bon fonctionnement des deux postes de relevage, et un technicien de l'entreprise titulaire du marché de maintenance électromécanique passe une fois par mois.

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Intervenant	Montant facture HT
Entretien mensuel – PR ABV 01	11	Société AQUALTER	198 €
Entretien mensuel – PR ABV 02	11	Société AQUALTER	198 €
Intervention électromécanique – PR ABV 01	4	Société AQUALTER	131,25 €
Intervention électromécanique – PR ABV 02	1	Société AQUALTER	50,00 €
TOTAL			577,25 €

Station

La station est suivie par le STEASA à fréquence de deux passages par semaine. Lors de ses passages, le technicien réalise :

- Le nettoyage du dégrilleur,
- La rotation de l'alimentation des compartiments des filtres plantés de roseaux,
- Le nettoyage de l'ouvrage de bâchées,
- L'observation du bon fonctionnement de l'ensemble de la station,
- La relève du compteur de bâchées,
- L'enlèvement des adventices des bassins à filtres plantés de roseaux.

Le suivi régulier de cette station permet de vérifier le bon fonctionnement des installations et de pouvoir prévenir d'une éventuelle anomalie.

- **Les incidents remarquables sur la station**

Pas d'incident remarquable en 2021.

- **Entretien des Espaces Verts**

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Tonte	7	484,04 €
Faucardage des roseaux	1	510 €
TOTAL		994,04 €

- **Curages des ouvrages**

Postes de relevages

Les postes de relevages sont curés par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 3 mois.

Nom poste	Nombre d'interventions	Type d'intervention	Montant facture HT
PR-ABV-01	6	Curage PR	351.885 €
PR-ABV-02	6	Curage PR	351.885 €
TOTAL			703.77 €

Station

Les ouvrages de bâchées ainsi que les dégrilleurs sont nettoyés par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 3 mois. La liste des interventions réalisées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Type d'intervention	Montant facture HT
Curage bâchées	2	98.51 €*
Curage dégrilleur	4	295.52 €
TOTAL		394.03 €

*La station de l'Abergement – Bourg possède deux ouvrages de bâchées, un avant chaque étage de filtre.

Durant l'année 2021, aucun curage n'a eu lieu sur le réseau d'acheminement des EU.

- **Inspections télévisuelles**

Pas d'ITV réalisée en 2021 sur le système.

2.13. Les coûts de fonctionnement

Budget fonctionnement	Montant HT
Technicien STEASA	3036 €
Entreprise AQUALTER	577,25 €
Entreprise SFR	684 €
ERDF	968,93 €
Entreprise ESPACES VERTS	994,04 €
Entreprise BIAJOUX	1097,80 €
Total des dépenses	7358,02 €

2.14. Faits marquants et projets d'améliorations

- **Travaux**

Pas de travaux concernant l'abergement -Bourg au cours de l'année 2021.

- **Exploitation**

La fréquence de nettoyage du dégrilleur manuel est de 2 fois par semaine. La présence de lingettes en grand nombre est observée.

L'installation d'un dégrilleur automatique pourrait être étudiée sur cette station.

- **Projets d'amélioration**

L'objectif est de conserver la maintenance préventive à un niveau satisfaisant.

2.15. Conclusion

La station de l'Abergement – Bourg demande un peu plus d'entretien que les autres stations en raison du débit entrant. Cependant toutes les exigences de conformité règlementaire 2021 ont été remplies.

3. Dalivoy

3.1. Un peu d'histoire

La station de type filtres plantés de roseaux, a été réceptionnée le 23/09/2014, elle collecte les eaux usées des hameaux de Dalivoy et des Granges. Le plan de la station d'épuration de Dalivoy est présenté ci contre.

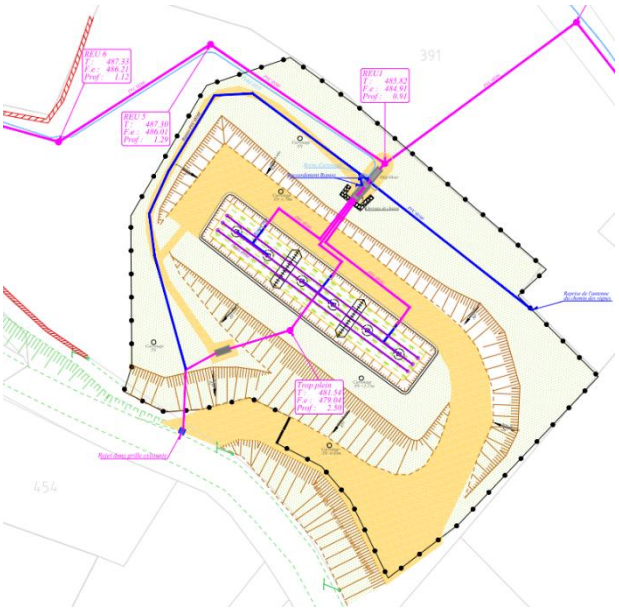

Le hameau est équipé d'un réseau séparatif qui collecte les habitations. Ces effluents étaient préalablement rejetés dans un talweg affluent de l'Oiselon via le réseau d'eaux pluviales. Le système d'assainissement dispose désormais d'une conduite de transfert et d'une station d'épuration.

Depuis sa création, le réseau n'a pas évolué.

3.2. Les caractéristiques principales du système

La station collecte les eaux usées des hameaux de Dalivoy et des Granges.

DÉNOMINATION	CHIFFRES
Date de mise en service	23/09/2014
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux à 1 étage
Capacité nominale	117 EH
Débit de référence	17,55 m3/j
DBO5 théorique	7,02 kg/j
Milieu récepteur	Talweg affluent de l'Oiselon
Respect de la réglementation en 2020	OUI

3.3. Le fonctionnement du réseau

- **Le réseau en quelques chiffres**

Le réseau d'assainissement de la station « Dalivoy », c'est :

- **1647** m de réseaux séparatif
- **39** d'abonnés au réseau d'assainissement collectif
- **1** poste de relevage

- **Les rejets industriels**

Aucun industriel n'est actuellement raccordé sur ce réseau.

3.4. Les déversoirs d'orage

Il n'y a pas de déversoir d'orage sur ce bassin.

3.5. Le poste de relevage

Il y a un poste de refoulement sur le bassin de Dalivoy (PR-ABV-03, photo ci-contre) qui permet de collecter les eaux usées du hameau des Granges. Sa mise en service est effective depuis le 02/12/2014.

PR-ABV-03 - les Granges

3.6. Les incidents remarquables sur le réseau

Aucun incident remarquable sur le bassin de Dalivoy.

3.7. Contrôles de branchements

En 2021, le STEASA n'a réalisé aucun contrôle de branchement sur ce système d'assainissement dans le cadre de vente de biens ou de contrôle inopiné.

3.8. Urbanisme – PFAC

- **Urbanisme**

En 2021, le STEASA a traité 2 permis de construire sur les hameaux des Granges et de Dalivoy.

- **PFAC**

En 2021, le STEASA a établi aucune PFAC sur le hameau de Dalivoy

3.9. Le fonctionnement de la station d'épuration de Dalivoy

- **Les Volumes en entrée de station**

Les volumes en entrée de station sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2021
Nombre de bâchées	1925
Volume d'une bâchée	1.5 m^3
Volumes en entrée de station	**2887,5 m^3**

- **Performances et rendements**

D'après l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015, qui fixe les performances minimales à atteindre sur les stations d'épuration devant traiter des charges brutes de pollution organiques inférieures à 12 kg/j de DBO_5, la station ne doit plus faire l'objet d'un bilan 24 heures.

Soucieux du bon fonctionnement de sa station, le STEASA en fait réaliser un tous les 2 ans.

Le bilan 24 heures a été réalisé, du 20 au 21 juillet 2020, par l'entreprise Réalités Environnement. Il est présenté dans le rapport annuel 2020.
La conformité réglementaire est obtenue en 2020. Un nouveau bilan 24h sera réalisé au cours de l'année 2022.

3.10. Les sous-produits d'assainissement

L'entreprise BIAJOUX, titulaire du marché « Curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement du STEASA » réalise les dépotages liquides à la Station d'épuration des Blanchettes à Château-Gaillard. Les déchets solides sont évacués sur un site de traitement à Mâcon.

Étant donné qu'aucun dispositif de dégrilleur automatique n'est présent sur la station de Dalivoy, il n'est pas possible de comptabiliser les quantités de déchets solides produites

Dans une installation de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, l'évacuation des boues est à réaliser tous les 10 à 15 ans.

La station de Dalivoy ayant été réalisée fin 2014, aucune évacuation des boues n'a encore eu lieu.

3.11. La consommation électrique

- **La station**

Les ouvrages ne nécessitent pas d'électricité pour leur fonctionnement.

- **Les postes de relevage**

		Temps de fonctionnement		
Nom du poste	Consommation EDF	Pompe 1	Pompe 2	Total HT
PR-ABV-03	208 kW/h	27,15	31,61	212,86 €
TOTAL				212,86 €

3.12. La maintenance, suivi et réparation

- **Le suivi de l'exploitation de la station**

Postes de relevages

Un technicien du STEASA passe une fois par semaine vérifier le bon fonctionnement des deux postes de relevage, et un technicien de l'entreprise titulaire du marché de maintenance électromécanique passe une fois par mois.

Les interventions sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Intervenant	Montant facture HT
Entretien mensuel – PR ABV 03	11	AQUALTER	198 €
TOTAL			**198 €**

Station

En raison de la proximité avec les habitations, le STEASA réalise de deux passages par semaine sur la station. Lors de ses passages, le technicien réalise :

- Le nettoyage du dégrilleur,
- La rotation de l'alimentation des compartiments des filtres plantés de roseaux,
- Le nettoyage de l'ouvrage de bâchées,
- L'observation du bon fonctionnement de l'ensemble de la station,
- La relève du compteur de bâchées,
- L'enlèvement des adventices des bassins à filtres plantés de roseaux.

Le suivi régulier de cette station permet de vérifier le bon fonctionnement des installations et de pouvoir prévenir d'une éventuelle anomalie.

- **Les incidents remarquables sur la station**

Pas d'incident remarquable en 2021

- **Entretien des Espaces Verts**

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Tonte PR	7	2,60
Tonte STEP	6	458,34 €
Faucardage des roseaux STEP	1	480 €
		TOTAL 940,94 €

La Station de Dalivoy a fait l'expérience de l'entretien des abords par ecopâturage.

Cette expérience ne sera pas renouvelée en raison de résultats médiocres sur la qualité.

- **Curages des ouvrages**

Poste de relevage

Le poste de relevage est curé par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 3 mois.

Nom poste	Nombre d'interventions	Type d'intervention	Montant facture HT
PR-ABV-03	4	Curage PR	281,515 €
TOTAL			281,515 €

Station

Les ouvrages de bâchées ainsi que les dégrilleurs sont nettoyés par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 3 mois. La liste des interventions réalisées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Curage bâchées	4	197.01 €
Curage dégrilleur	2	98.51 €
TOTAL		295.52 €

Durant l'année 2021, aucun curage n'a eu lieu sur le réseau d'acheminement des EU.

- **Inspections télévisuelles**

Pas d'ITV réalisée en 2021 sur le système.

3.13. Les coûts de fonctionnement

Budget fonctionnement	Montant HT
Technicien STEASA	3036 €
Entreprise AQUALTER	198 €
Entreprise SFR	228 €
ERDF	212,86 €
Entreprise ESPACES VERTS	940,94 €
Entreprise BIAJOUX	574.035 €
TOTAL	5189,835 €

3.14. Faits marquants et projets d'améliorations

- **Travaux**

Des travaux d'enrochement ont été réalisés au niveau des abords de la station.

- **Projets d'amélioration**

Pas de travaux d'amélioration prévus pour 2022.

3.15. Conclusion

Toutes les exigences de conformité règlementaire 2021 ont été remplies.

4. Salaport

4.1. Un peu d'histoire

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport se nomme « Salaport » et se situe sur la commune d'Ambronay. C'est la station la plus récente du STEASA.
La station de type filtres plantés de roseaux, a été réceptionnée le 20/02/2020.
La station de traitement, située à l'extérieur du hameau de Salaport, accepte les effluents provenant :

- d'un collecteur d'eaux usées permettant la collecte de l'ensemble des habitations du hameau de Salaport
- du poste de refoulement qui achemine les eaux usées du hameau de Côte-Savin (Abergement de Varey)

4.2. Les caractéristiques principales du système

DÉNOMINATION	CHIFFRES
Date de mise en service	20/02/2020
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux 1 étage de 3 lits
Capacité nominale	100 EH
Débit de référence	22 m^3/j
DBO_5 théorique	6 kg/j
Milieu récepteur	Zone de rejet végétalisé puis Talweg
Respect de la réglementation en 2020	OUI

4.3. Le fonctionnement du réseau

- **Le réseau en quelques chiffres**

Le réseau d'assainissement de la station de Salaport, c'est :

- **980 m** de réseaux séparatif
- **0 m** de réseaux unitaires
- **18 abonnés**

- **Les rejets industriels**

Aucun industriel n'est actuellement raccordé sur ce réseau.

4.4. Les déversoirs d'orage

Pas de déversoir d'orage sur ce bassin versant.

4.5. Les incidents remarquables sur le réseau

Aucun incident à signaler.

4.6. Contrôles de branchements

En 2021, le STEASA a réalisé 2 contrôles de branchement sur ce système d'assainissement dans le cadre de vente de biens ou de contrôle inopiné : 1 seul était non-conforme.

4.7. Urbanisme – PFAC

- **Urbanisme**

En 2021, le STEASA, n'a traité aucun permis de construire sur ce bassin.

- **PFAC**

En 2021, le STEASA n'a établi aucune PFAC sur le hameau de Salaport

4.8. Le fonctionnement de la station de Salaport

Prétraitement

Dégrilleur automatique de 30 mm d'entrefer, alimenté par des panneaux solaires

Chasse

1 siphon auto-amorçant

Débit minimum = 25 m^3/h

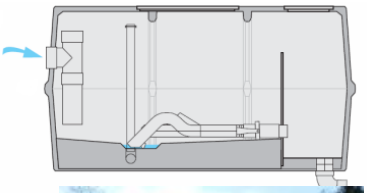

Filtre Planté

3 Filtres plantés de 151 m^2, alimentation alternée

4 Diffuseurs avec dalle anti affouillement par casier

Comptage

Canal Venturi

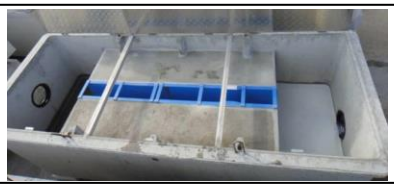

- **Les Volumes en entrée de station**

	Nombre de bâchées	Volume de chaque bâchée	Volume (en m3)
2020	773	0.7 m^3	541,1
2021	1876	0.7 m^3	1313,2

- **Performances et rendements**

D'après l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015, qui fixe les performances minimales à atteindre sur les stations d'épuration devant traiter des charges brutes de pollution organiques inférieures à 12 kg/j de DBO_5, la station ne doit plus faire l'objet d'un bilan 24 heures. Le STEASA, soucieux du bon fonctionnement de sa station, en fait réaliser un tous les 2 ans.

Le bilan 24 heures a été réalisé, du 21 au 22 juillet 2020, par l'entreprise Réalités Environnement. Il est présenté dans le rapport annuel 2020. Le prochain sera réalisé au cours de l'année 2022.
La conformité réglementaire est obtenue en 2020.

4.9. Les sous-produits d'assainissement

L'entreprise BIAJOUX, titulaire du marché « Curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement du STEASA » réalise les dépotages liquides à la Station d'épuration des Blanchettes à Château-Gaillard. Les déchets solides sont évacués sur un site de traitement à Mâcon.

Dans une installation de type filtres plantés de roseaux à écoulement vertical, l'évacuation des boues est à réaliser tous les 10 à 15 ans.
La station de Salaport ayant été réalisée en 2020, aucune évacuation des boues n'a encore eu lieu.

4.10. La consommation électrique

- **La station**

Pour la station de Salaport, un système de panneaux solaire a été mis en place afin de satisfaire les besoins électriques du dégrilleur automatique. La station ne dispose donc pas de compteur électrique.

- **Les postes de relevage**

Temps de fonctionnement				
Nom du poste	Consommation électrique	Pompe 1	Pompe 2	Total HT
PR-ABN-04	435 kW/h	4,91 h	4,85 h	231,01 €
PR-ABV-04	1265 kW/h	41,45 h	40,76 h	741,56 €
TOTAL				972,57 €

4.11. La maintenance, suivi et réparation

- **Postes de relevages**

Un technicien du STEASA passe deux fois par semaine vérifier le bon fonctionnement des deux postes de relevage, et un technicien de l'entreprise titulaire du marché de maintenance électromécanique passe une fois par mois.

Les interventions sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Intervenant	Montant facture HT
Entretien mensuel – PR ABN 04 - Salaport	11	AQUALTER	198 €
Entretien mensuel – PR ABV 04 – Côte Savin	11	AQUALTER	198 €
Intervention électromécanique – PR ABN 04 – Salaport	1	AQUALTER	17,00 €
TOTAL			**413,00 €**

- **Le suivi de l'exploitation de la station**

La station est suivie par le STEASA à fréquence d'un passage par semaine. Un mode opératoire définit les tâches à effectuer par le personnel exploitant. Lors de son passage, le technicien réalise :

- Le nettoyage du dégrilleur
- La rotation de l'alimentation des compartiments des filtres plantés de roseaux
- Le nettoyage de l'ouvrage de bâchées
- L'observation du bon fonctionnement de l'ensemble de la station
- La relève du compteur de bâchées
- L'enlèvement des adventices des bassins à filtres plantés de roseaux

Le suivi régulier de cette station permet de vérifier le bon fonctionnement des installations et de pouvoir prévenir d'une éventuelle anomalie.

- **Entretien des Espaces Verts**

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Tonte	7	341,96 €
Faucardage des roseaux	1	463 €
Total	804,96€	

- **Curages des ouvrages**

L'ouvrage de bâchées est nettoyé par l'entreprise titulaire du marché de curage une fois tous les 3 mois.

Type d'intervention	Nombre d'intervention	Montant facture HT
Curage bâchée	1	49,254 €
Curage Poste	7	551,85 €
TOTAL		601,104 €

Durant l'année 2021, aucun curage n'a eu lieu sur le réseau de Salaport.

- **Inspections télévisuelles**

Pas d'ITV réalisée en 2021.

4.12. Les coûts de fonctionnement

Budget fonctionnement	Montant HT
Technicien STEASA*	3036 €
Entreprise AQUALTER	413 €
Entreprise SFR	684 €
ERDF	972,57 €
Entreprise ESPACES VERTS	804,96 €
Entreprise BIAJOUX	601,104 €
Total des dépenses	**6511,634 €**

4.13. Faits marquants et projets d'améliorations

- **Réception**

La station d'épuration de Salaport a été réceptionnée et mise en service en février 2020. Le cahier de vie de la station a été élaboré.

- **Projets d'amélioration**

Le système de Salaport étant un système récent, l'objectif est de conserver la maintenance préventive à un niveau satisfaisant.

4.14. Conclusion

Salaport est la station la plus récente du STEASA, elle est autonome en électricité, et est équipée d'un dégrilleur automatique ce qui facilite son entretien.